



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005

sous le haut patronage de
S.A.Eme Fra' Andrew Bertie †
Prince et LXXVIII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris
Téléphone-Télécopie : 01.42.96.48.36



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

- | | |
|-----------------------------------|--|
| M. Robert Mathern (1906-1998) | M. (1907-1999) et Mme Michel Pomarat |
| M. Melchior d'Espinay (1915-2000) | M. Antoine Hébrard |
| M. Jean Grassion (1914-1999) | Mme van der Sluijs, née Simone Lacroix (1917-1998) |
| Mme Cino del Duca (1912-2004) | et M. Adrien van der Sluijs. |

ANCIENS PRÉSIDENTS

- Bailli-prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge (1986-1992)
- Bailli-comte Géraud Michel de Pierredon (1992-2006)

CONSEIL D'ADMINISTRATION (10 septembre 2009)

- Président : S.Exc. l'Ambassadeur Jean-Bernard de Vaivre, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Grand officier du Mérite de l'Ordre de Malte.
- Vice-Présidents : M. Georges Dusserre, chevalier de grâce magistrale de l'Ordre de Malte, ancien conservateur du musée départemental de Gap.
M. Gabor Mester de Parajd, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean (Grand Bailliage de Brandebourg), architecte en chef des Monuments historiques, correspondant de l'Académie d'architecture.
- Trésorier émérite : Baron Raymond Durègne de Launaguët, chevalier en obédience, conseiller historique honoraire de la Représentation officielle de l'Ordre souverain auprès de la France, membre honoraire de l'Académie de marine.
- Trésorier : M. Roger Ciffréo, expert-comptable et commissaire aux comptes en retraite, chevalier de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
- Secrétaire : M. Michel Hauser, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte.

Autres membres (ordre alphabétique)

- M. Alain Blondy, professeur aux universités de la Sorbonne et de La Valette.
- Me André Damien, chevalier grand-croix de grâce magistrale, membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Conseiller d'Etat honoraire, Lieutenant de France émérite de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
- M. Alain Demurger, maître de conférences honoraire, Université de Paris 1.
- M. Jean Favier, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), ancien directeur général des Archives nationales et président de la Bibliothèque nationale de France, président de la commission française pour l'UNESCO.
- M. Antoine Hébrard, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte, président-directeur général du Who's Who in France et du Bottin Mondain.
- M. Philippe Plagnieux, professeur à l'Ecole des Chartes et à l'Université de Franche-Comté.
- M. Jean-Christian Poutiers, archéologue.
- M. Michel Ramousse, chevalier de grâce magistrale, correspondant de la Société pour la région Bourbonnais, Velay, Basse-Auvergne, Forez, Vivarais, Gévaudan.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), archiviste-paléographe, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- Mme Françoise Roux, secrétaire générale de la Société historique Ernest d'Hauterive.
- M. Georges Souville, chevalier de grâce magistrale, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S., membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.
- Mme Michèle Zanetta, Dame de Grâce magistrale, professeur à l'Institut internationale de Lancy (Genève), conservateur du musée de la commanderie de Compezières.

CORRESPONDANTS RÉGIONAUX

- M. Raoul Chevreul : Bourgogne.
- M. Michel Ramousse : Bourbonnais, Basse-Auvergne, Velay, Forez, Gévaudan, Vivarais.
- M. Louis Wiederkehr : Haute-Alsace.
- M. Lucien Gerbeau : Albigeois, Haute-Auvergne, Limousin, Marche, Quercy, Rouergue.
- Mme Michèle Zanetta : Suisse.

SOMMAIRE DU BULLETIN N° 22

	Pages
<i>Un débouché fréquent pour les cadets des différentes aristocraties catalanes : étude sur 283 chevaliers catalans de l'Ordre de l'Hôpital au xv^e siècle (1396-1472)</i>	
Pierre Bonneaud	4
<i>Résumé en anglais</i>	35
 <i>Autour du siège de 1480</i>	
Jean-Bernard de Vaivre.....	36
<i>Résumé en anglais</i>	117
 <i>L'abbé Clément Dorion, prêtre conventuel, et sa correspondance conservée aux archives de la cathédrale de Malte (1766-1798)</i>	
Alain Blondy.....	118
<i>Résumé en anglais</i>	132
 <i>Note d'actualité</i>	
Jean-Bernard de Vaivre.....	133



COTISATIONS POUR 2010

- Membres titulaires : 40 €
- Membres titulaires à vie : 400 €



Illustration de la couverture :
Siège de Rhodes Epernay.

UN DÉBOUCHÉ FRÉQUENT POUR LES CADETS DES DIFFÉRENTES ARISTOCRATIES CATALANES : ÉTUDE SUR 283 CHEVALIERS CATALANS DE L'ORDRE DE L'HÔPITAL AU XV^E SIÈCLE (1396-1472)

La publication au cours des cinq dernières années de deux ouvrages sur l'ordre de l'Hôpital en Catalogne en Méditerranée au XV^e siècle m'a permis de recenser près de trois cent Hospitaliers catalans et de dégager à leur sujet des informations plus ou moins nourries selon les cas¹. Ces personnages font l'objet des courtes notices jointes dans lesquelles je me suis attaché à faire apparaître, autant que possible leurs origines, le déroulement de leurs carrières et leurs liens éventuels avec la monarchie. Selon un schéma habituel pour les ordres religieux-militaires à cette époque, les frères de l'Hôpital appartenaient à trois catégories différentes, les chevaliers qui étaient adoubés comme tels avant ou au moment de leur réception dans l'ordre, les sergents, d'un niveau inférieur et prêtant des services de caractère militaire ou administratif et les prêtres consacrés à l'exercice du culte et l'administration des sacrements. Cette étude ne concerne, à deux exceptions près que des chevaliers car, d'une part, la catégorie des sergents avait pratiquement disparu dans les deux divisions administratives hispaniques de l'ordre dans la couronne d'Aragon, le prieuré de Catalogne et la *Castellania de Amposta*². Pour les frères prêtres les informations à leur sujet nous sont apparues trop minces pour nous permettre de dégager une synthèse significative à leur sujet.

Nous avons eu comme principe de ne retenir que des Hospitaliers de souche catalane, même si dans certains cas il a pu s'agir de membres de lignages établis dans les royaumes de Valence, de Majorque ou même de Sicile³. Les uns et les autres avaient été reçus comme frères chevaliers soit du prieuré de Catalogne qui regroupait la plus

grande partie des commanderies du Principat et celle de Majorque, soit de la *Castellania de Amposta* dont les commanderies se trouvaient en Aragon à l'exception des quatre importantes commanderies catalanes de la basse vallée de l'Èbre, Asco, Horta, Miravet et Ulldecona⁴. Les frères et commandeurs de la *Castellania* étaient fréquemment des Catalans (nous en avons dénombré 63 pour l'ensemble de la période) alors que les Aragonais ne semblent pas avoir été admis comme frères du prieuré. Quelques frères et commandeurs des deux prieurés jouèrent parfois un rôle dans le prieuré sicilien de Messine.

La longue période retenue (1396-1472) nous a conduit, dans notre analyse, à distinguer dans l'évolution de l'Ordre et de ses deux prieurés trois tranches chronologiques qui nous ont paru affecter différemment tant le recrutement des frères que leur carrière⁵. Entre 1396 et 1417, les deux prieurés faisaient chacun l'objet d'une direction collégiale sous la conduite du prieur de Catalogne ou du *castellan de Amposta*, *primus inter pares* au sein de leurs chapitres provinciaux convoqués une fois par an. Des Hospitaliers catalans visitaient le couvent de Rhodes, centre de commandement de l'ordre et position militaire avancée de l'Église de Rome en Orient, dans le but de favoriser leurs carrières mais ils y demeuraient peu⁶. Le maître Philibert de Naillac, qui s'efforça de contribuer à la solution du schisme pontifical fut d'ailleurs absent du couvent, dirigé par des lieutenants, entre 1409 et 1420 et le pape aragonais Benoît XIII, qui n'était plus reconnu par l'ordre à partir de 1409 intervenait dans les affaires des

¹ P. BONNEAUD, *Le prieuré de Catalogne, le couvent de Rhodes et la couronne d'Aragon, 1415-1447*, Millau, 2004. *Ibid.* *Els Hospitalers Catalans a la fi de l'Edat mitjana a Catalunya i a la Mediterrània, 1396-1472*, (Trad. de Josep Tarragona i Castells), Lleida, 2008. Nos sources sur les personnages de cette étude proviennent essentiellement des fonds d'archives de la National Library of Malta NLM), de l'Archivo de la Corona de Aragón à Barcelone (ACA RC pour les registres de Chancellerie royale et ACA AGP pour les archives du grand prieuré de Catalogne) et de l'Archivo Historico Nacional á Madrid (AHN).

² Seuls deux personnages parmi les 283 documentés le sont comme sergents

³ Nous avons néanmoins retenu trois cas de frères ou de commandeurs du prieuré de Catalogne dont le nom, en l'absence de toute autre information suggère une origine castillane ou aragonaise: Pedro de la Cerda, Joan Pardo et Berenguer de Santo Domingo.

⁴ À partir de 1428, Majorque fut institué en baillage capitulaire mais sans être pour autant dissocié administrativement du prieuré. Les deux exceptions concernent Vicenç de Claramunt, frère et commandeur du prieuré de Castille, et Joan de Queralt, éphémère prieur de Messine, sans que ni l'un ni l'autre semble avoir été liés à la *Castellania* ou au prieuré de Catalogne.

⁵ 1396 a été retenu comme date de début de période en raison de la mort, la même année, de Juan Fernandez de Heredia, maître de l'Ordre, et de Guillem de Guimera, prieur de Catalogne, qui mit un terme à la longue domination de l'Aragonais Heredia dans les affaires de l'Ordre avec l'appui des papes d'Avignon. 1472 marque la fin de la longue guerre civile catalane (1462-1472).

⁶ L'expression «couvent de Rhodes» ne doit pas être prise comme le cadre d'une vie monastique, sinon comme qualifiant l'ensemble de la communauté hospitalière demeurant dans l'île et dans les autres îles de l'archipel soumises à l'Hôpital.

deux prieurés avec l'appui de la couronne jusqu'en 1416.

Entre 1417 et 1439 se produisirent des changements radicaux. Une fois le schisme pontifical terminé au Concile de Constance en 1417, le maître prépara un chapitre général refondateur tenu en 1420 à Rhodes où le couvent reprit alors fermement les rennes dans la conduite des affaires de l'ordre. À la mort de Naillac en 1421, il appartient à un Catalan, Antoni de Fluvià, de mener à bien des réformes dont l'une des plus lourdes de conséquences fut de faire de la présence continue au couvent, base de calcul de l'ancienneté, la principale condition d'accès aux commanderies et autres dignités de l'Hôpital⁷. Il se produisit alors un afflux considérable de frères catalans des deux prieurés à Rhodes, à la recherche d'avantages de carrière. La présence du Catalan Fluvià jusqu'à sa mort en 1437 et, en outre, les liens commerciaux étroits établis entre le Principat et l'île par les marchands ou les changeurs de Barcelone, de Majorque ou de Perpignan renforçaient leur disposition à se rendre à Rhodes. En dépit d'une menace constante des Mamelouks du sultan d'Égypte contre les Hospitaliers du couvent, Rhodes, sous influence catalane, connut une vingtaine d'années de paix et de prospérité.

Entre 1440 et 1472 (et bien au-delà), la crise éclata et devint permanente après une attaque des Mamelouks en 1440 suivie d'un débarquement et d'un siège de quarante jours en 1444 puis surtout après la prise de Constantinople par les Ottomans en 1453. Rhodes fut, dès lors, exposé en permanence aux agressions et à l'expansion des Turcs et participa aux expéditions et tentatives de croisades lancées sans succès par la papauté. Se défendre devint la priorité absolue de l'ordre, au prix d'une crise financière inextricable malgré le recours à de lourdes ponctions sur les rentes des prieurés. Le recrutement des frères chevaliers et leur convocation à Rhodes se multiplia, les Catalans étant mis particulièrement à contribution. Entre 1461 et 1466, un autre maître catalan, Pere Ramón Sacosta, présida dans ces circonstances difficiles aux destinées de l'Ordre et, comme son prédécesseur Fluvià, il attira à Rhodes de nombreux Hospitaliers du prieuré de Catalogne et de la *Castellania*. Cependant son magistère ne fut pas couronné de succès car, d'une part, il ne parvint pas à maîtriser la crise financière et, d'autre part, pendant la longue guerre civile catalane (1460-1472) il avait pris le parti de la *Generalitat* contre le roi Jean II. Le souverain chaque fois qu'il le put, mit alors la main sur les commanderies de l'Hôpital et sur leurs rentes en Catalogne et en Aragon. Sacosta fut désavoué par le pape Paul II et mourut peu après la tenue à Rome

d'un chapitre général organisé et contrôlé par ce dernier.

Analyse globale

Parmi les 283 personnages qui constituent l'échantillon, 87 sont documentés pour la première fois au cours de la tranche chronologique 1396-1416, 90 au cours de la suivante, 1417-1439, et 106 au cours de la dernière, 1440-1472. Compte tenu de la plus longue durée de la dernière tranche le renouvellement de ces Hospitaliers catalans tout au long de la période considérée paraît assez équilibré. La quantité d'informations disponibles selon les personnages dépend évidemment du rôle joué par chacun d'entre eux, de leur longévité et de la régularité des archives, sachant en particulier que les années 1428 à 1433 ainsi que 1435, soit au total sept années, sont absentes des registres de la Chancellerie de Malte. Au total 107 Hospitaliers catalans ne sont documentés qu'une seule fois, soit 38% de l'échantillon⁸. Il faut aussi tenir compte que la seule information dont on dispose pour 30 d'entre eux consiste en la connaissance d'une licence d'admission dans l'ordre en leur nom (5 dans la première période, 19 pendant la seconde et 6 au cours de la troisième) sans qu'aucun indice ultérieur ne vienne confirmer que ces licences furent suivies d'effet.

176 personnages, soit 62% du total sont donc documentés au moins deux fois et certains d'entre eux le sont d'autant plus souvent que la première mention rencontrée à leur sujet est plus ancienne dans le temps. Pour certains de ces Hospitaliers il est possible de déterminer la longueur de leur carrière entre la première information recueillie et la dernière. Il s'agit souvent de nombreuses années d'exercice dans l'ordre puisque dans 78 cas, c'est-à-dire 45% de ceux pour lesquels on dispose d'au moins deux informations, le temps de présence dans les rangs de l'Hôpital est supérieur à vingt ans. Pour 24 d'entre eux la durée s'étale même entre trente et quarante ans et pour 28 se situe au-delà de quarante ans. Sachant que l'âge minimum d'admission dans l'ordre en tant que chevalier, après avoir été 16 ans fut fixé à 14 ans par le chapitre général de Rhodes de 1433, les quinquagénaires, sexagénaires et au-delà figuraient en grand nombre. Parmi les prieurs de Catalogne, Pere de Vilafranca totalisait 56 ans de présence connue dans l'Ordre, Jofre de Canadal, 56, Lluís de Gualbes 57, Raphael Sapllana 35, Gilabert de Loscos 42, Jaume de la Geltru 70 et Francesc de Boxols 50. De telles longévités, remarquables en soi, nous amènent à nous pencher sur le déroulement des carrières dans l'ordre.

⁷ P.Bonneaud, *Le prieuré de Catalogne...*, op.cit.pp. 161-164 et Id. « La règle de l'*ancianitas* dans l'ordre de l'Hôpital, le prieuré de Catalogne et la *Castellania de Amposta* aux XIVe et XVe siècles » *The Hospitallers, the Mediterranean and Europe, Festschrift for Anthony Luttrell*, ed. Karl Borhardt, Nicolas Jaspert, Helen Nicholson, Ashgate, Aldershot 2007, pp.221-232

⁸ 26 pour la tranche 1396-1416, 31 pour la tranche 1417-1439 et 50 pour la tranche 1440-1472.

Déroutement du *cursum honorum*

Le premier objectif de carrière de tout chevalier était d'obtenir une commanderie⁹. Outre l'influence acquise à l'intérieur de l'ordre, l'accès à une commanderie permettait à son détenteur d'accéder à des revenus dont une partie lui était librement disponible. En effet les commandeurs jouissaient d'un statut d'usufruitiers des rentes produites par leurs bénéficiaires, à charge pour eux de faire face aux frais de fonctionnement et d'entretien des églises et du patrimoine immobilier, de nourrir et vêtir les frères non pourvus et les frères prêtres en exercice dépendant de la commanderie et de verser au Trésor de l'Ordre leurs contributions annuelles habituelles, les *responsions*, ou exceptionnelles, les *annates* par exemple, levées par le maître ou le chapitre général en période de crises. Une fois ces charges assumées, le commandeur pouvait disposer du surplus existant qui prenait le caractère de bien propre venant s'ajouter éventuellement au viatique dont il disposait à son entrée dans l'ordre. À la mort de leur détenteur, ces biens propres, souvent qualifiés de *jocalia*, constituaient la «dépouille» qui revenait au Trésor de l'Ordre. L'attitude de l'Hôpital vis-à-vis des biens propres était très libérale et les commandeurs possédaient fréquemment, à titre personnel leur vie durant, des immeubles, des embarcations, des troupeaux d'ovins ou des esclaves¹⁰.

Dans l'échantillon des 283 Hospitaliers catalans, 131, soit 46% seulement, sont documentés comme commandeurs et 152 comme simples frères chevaliers. Toutefois, pour les personnages renseignés pour la première fois au cours de la période 1396-1416, la proportion de commandeurs est de 62% et pour la période suivante, 1417-1439, de 47%. En effet le temps d'attente pour accéder à une commanderie pouvait être fort long, souvent plus de dix ans, parfois plus de vingt, et la proportion la plus forte d'Hospitaliers documentés comme simple frères chevaliers, 68% (contre 32% comme commandeurs), correspond à la troisième période, 1440-1472 tout simplement parce que la plupart de ces personnages ne deviendraient commandeurs, s'ils étaient encore en vie, qu'à des dates postérieures à celles de cette étude.

Le mode d'attribution des commanderies connu au XV^e siècle une profonde transformation. Au siècle précédent, une grande latitude avait été laissée au prieur de Catalogne et au *castellan de Amposta*, assistés ou non de

leurs chapitres provinciaux, dans l'octroi des commanderies de leurs prieurés. Le maître de Rhodes exerçait bien un contrôle sur ces choix afin de sauvegarder les intérêts des frères les plus anciens résidant au couvent et le droit de procéder à des désignations par «grâce magistrale» lui était largement reconnu. Le chapitre général de Rhodes de 1420, complété par celui de 1433, décida que dorénavant l'ancienneté serait décomptée à partir de la première présence des frères au couvent et qu'elle déterminerait les droits d'accès aux dignités¹¹. À partir de 1442 la reconnaissance de l'ancienneté fut confiée aux frères de la «langue d'Espagne» au cours des réunions qu'ils tenaient dans leur auberge, tant pour la première attribution au titre de l'ancienneté, dite de *cabimentum*, que pour l'accès ultérieur à une meilleure commanderie, dite de *melioramentum*. La ratification par le maître de la déclaration d'ancienneté faite par les frères de la «langue» était toutefois requise.

Cependant, selon des règles aussi complexes que laxistes, une grande liberté de manœuvre était encore laissée au maître et il était admis qu'un Hospitalier pouvait détenir deux ou même plusieurs commanderies, l'une au titre de *cabimentum* puis de *melioramentum*, les autres par «grâce magistrale». Dans un cas comme dans l'autre l'accès aux dignités se décidait à Rhodes et non plus dans les prieurés. Cette réforme fondamentale provoqua un afflux massif des frères catalans soucieux d'obtenir une commanderie, ainsi que des temps de résidence beaucoup plus longs à un moment où précisément les menaces des Mamelouks et des Ottomans rendaient indispensable le renforcement des effectifs au couvent.

173 personnages de l'échantillon soit 61% sont documentés comme ayant été au moins une fois présents à Rhodes et, parmi eux, 92 soit 33% le sont au moins deux fois. Mais ces pourcentages recouvrent des réalités différentes selon les périodes considérées. Parmi les 88 frères renseignés pour la première fois entre 1396 et 1416, seuls 38, soit 43%, ont été présents au moins une fois à Rhodes, encore que pour 25 d'entre eux il s'agisse d'une présence postérieure à 1417. Pour les deuxième (1417-1439) et troisième périodes (1440-1472), les mêmes ratios sont respectivement de 55% et de 81%. Le passage et le temps de présence au couvent sont donc devenus progressivement incontournables dans le *cursum honorum* de nos Hospitaliers catalans. Cette évolution est encore plus apparente en ce qui concerne les commandeurs: 60% de ceux renseignés pour la première fois entre 1396 et 1416 sont allés à Rhodes au moins une fois, mais les pourcentages sont de 78% pour la deuxième période et 88% pour la troisième.

L'obtention des meilleures commanderies ne constituait pas pour de nombreux Hospitaliers l'unique objectif de leur présence à Rhodes. Ils recherchaient, en accé-

⁹ Au XV^e siècle, dans les prieurés de la Couronne d'Aragon, il était devenu extrêmement exceptionnel de voir des frères religieux et encore moins des sergents devenir commandeurs, situation plus fréquente dans d'autres pays et assez courante en Catalogne au siècle précédent.

¹⁰ Sur les biens propres, le statut financier des commandeurs et l'attitude face à l'argent, voir P. Bonneaud, *Le prieuré de Catalogne....., op.cit.* pp. 87-92

¹¹ P. Bonneaud, «La règle de l'*ancianitas*....», *op.cit.* pp.226-227.

dant à des dignités supérieures ou à des offices proches de la personne du maître, à participer à la conduite des affaires au couvent. Le gouvernement de l'Ordre était en effet de caractère collégial, le maître étant assisté d'un conseil dont les principaux membres étaient les baillis conventuels représentant les sept langues du couvent¹². Le bailli de la langue d'Espagne était le «drapier», dignité qui, entre 1396 et 1472, fut détenue successivement par 13 catalans mais seulement par deux aragonais et par aucun castillan ni portugais. A partir du moment où les frères de l'Ordre devinrent plus étroitement associés à l'évolution des carrières, dans les années 1440-1450, un conseil plus large dit «conseil complet» fut amené à se réunir plus fréquemment avec notamment la présence de procureurs des langues.

Une autre forme de participation aux affaires était d'exercer un des offices de l'administration de Rhodes, particulièrement ceux de bailli de l'île de Rhodes et de bailli du *commercium*, deux charges procurant des rentes appréciables à leurs bénéficiaires. Le maître disposait par ailleurs de son Hôtel avec des Hospitaliers proches de sa personne, notamment son sénéchal et le maître de l'Hôtel. Il retenait également auprès de lui des compagnons qualifiés de *socii*. Enfin, certaines fonctions exercées en mer Égée et dans le Levant comme celle de commandeur de Chypre, de commandeur du baillage capitulaire de Négrepont, dit également duché d'Athènes (dignité réservée à la langue d'Espagne) ou de capitaine du Château Saint-Pierre, une forteresse située sur les côtes de l'Anatolie, donnaient également accès aux cercles du pouvoir. Nous avons dénombré 39 Catalans parmi les dignitaires qui firent partie de cette oligarchie associée à la conduite des affaires de l'Ordre, soit 22% des frères documentés à Rhodes au moins une fois et 41% de ceux cités deux fois ou plus. Les huit prieurs de Catalogne et les quatre *castellans de Amposta* catalans qui se succédèrent au cours de l'ensemble de la période objet de cette étude furent également étroitement associés au pouvoir à Rhodes lorsqu'ils s'y trouvaient car ils étaient alors membres de droit du conseil du maître¹³.

¹² Les sept «langues», dotées de leurs auberges, qui regroupaient les frères résidant à Rhodes désignaient chacune un bailli «conventuel», membre du conseil du maître au titre de sa langue. Les langues et leurs baillis étaient les suivants: Langue de France, l'Hospitalier; Langue de Provence, le Grand commandeur; Langue d'Auvergne, le Maréchal; Langue d'Espagne, le Drapier; Langue d'Italie, l'Amiral; Langue d'Angleterre, le Turcopolier; Langue d'Allemagne, le Grand bailli. Le prieuré de Catalogne et la *Castellania de Amposta* appartenaient à la Langue d'Espagne. En 1462, le nombre de langues fut porté à huit par la division de la langue d'Espagne en Langue d'Aragon, Catalogne et Navarre dont le bailli conventuel demeura le Drapier et en Langue de Castille et Portugal dont le bailli conventuel fut le Chancelier.

¹³ Il s'agit à la tête du prieuré de Pere de Vilafranca, Pere Despomer, Jofre de Canadal, Lluís de Gualbes, Raphael Saplana, Felip d'Hortal, Jaume de Loscos et Jaume de la Geltru et à la *Castellania* de Dalmau Ramon Xetmar, Joan de Vilagut, Pere Ramon Sacosta et Diomedes de Vilaragut (voir les notices biographiques de chacun de ces personnages)

Il est difficile d'évaluer le nombre d'Hospitaliers catalans résidant à Rhodes à un moment donné et encore plus leur temps de présence permanente au couvent. L'examen des 283 notices biographiques permet de considérer comme probable un chiffre inférieur à dix aux alentours de 1400. Sous le maître Antoni de Fluvià (compte tenu de la perte de sept années d'information) une trentaine de Catalans pouvaient résider au couvent aux alentours du chapitre général de 1433, et après la chute de Constantinople en 1453 lorsque les maîtres Milly et Sacosta exigèrent un afflux plus massif en raison de la menace ottomane, le nombre permanent de commandeurs et de frères catalans demeurant à Rhodes se situa entre 45 et 50, soit 15% du nombre total de chevaliers des sept langues présents au couvent que l'on peut évaluer à 330. Une quinzaine de ces Hospitaliers qui faisaient alors partie de l'oligarchie gouvernant à Rhodes ne retournèrent pratiquement plus dans leur prieuré, à l'image de Guillem de Castellvi, commandeur de Cervera, documenté dans le Levant entre 1442 et 1483, tour à tour comme commandeur de Nicosie, capitaine du château Saint-Pierre puis comme drapier du couvent. Le prieur de Catalogne Jaume de la Geltrú, considéré il est vrai comme indésirable par le roi d'Aragon, demeura trente deux ans au couvent entre 1461 et 1493, date de sa mort. Il y avait auparavant déjà passé vingt-neuf ans entre 1423 et 1458. Leur présence à Rhodes éloigna longuement les commandeurs des deux prieurés de leurs commanderies où ils se firent représenter par des procureurs, membres de leurs familles. Les commanderies étaient alors donnés par ceux-ci en fermage à des personnes laïques.

Origines sociales et géographiques

Considérations générales

Le déroulement des carrières est difficile à suivre pour les personnages peu documentés. Il est encore plus ardu de déterminer l'appartenance des individus à un groupe social. Les archives de l'Ordre et celles de la chancellerie royale font bien de temps en temps ressortir des liens avérés de parenté, filiation ou relations avunculaires et fraternelles, qui permettent de connaître à coup sur le lignage des personnages. Tel est le cas pour 63 d'entre eux soit 22% seulement de l'échantillon. Pour les autres il faut s'en remettre à la connaissance et à la notoriété des lignages, telles qu'elles peuvent apparaître à travers d'autres sources d'archives comme par exemple les convocations aux *corts* de Catalogne ou le journal de la *Diputació del General de Catalunya*¹⁴, ainsi que grâce à des ouvrages

¹⁴ *Cortes de los antiguos reinos de Aragón y Valencia y Principado de Catalunya*, Madrid, 1896-1922, 16 vols. et *Dietari de la Diputació del General de Catalunya*, Barcelona, Imprenta del Archivo de la Corona de Aragón, 1974. Également, *Manuel de*

divers qui font autorité en matière de généalogie médiévale¹⁵. Le problème majeur réside dans l'absence habituelle des frères de l'Hôpital des documents notariaux en particulier des testaments et des actes. Les testateurs n'entendaient pas en effet laisser à des religieux une partie de leur patrimoine, sachant qu'à la mort du bénéficiaire ces biens reviendraient à l'ordre et seraient perdus pour leur famille. Sans pouvoir établir avec exactitude de liens de parenté nous avons considéré pouvoir rattacher 145 personnages à des lignages bien connus de la noblesse, de la chevalerie ou du patriciat urbain de Catalogne sans risque excessif d'erreur, identifiant ainsi au total 208 individus. Mais pour 75 autres, soit 27% de l'échantillon, nous avons renoncé à proposer une origine sociale.

Les catégories sociales catalanes, ont été parfaitement identifiées et étudiées depuis les analyses fondatrices de Santiago Sobrequès Vidal dans divers ouvrages et articles qui font autorité en la matière¹⁶. Dans notre analyse nous avons distingué trois groupes, les nobles, dits également barons et magnats, représentant plus ou moins une vingtaine de familles prestigieuses et prospères, généralement proches de la monarchie, la chevalerie incluant les chevaliers adoubés et les damoiseaux qui ne l'étaient pas, et l'aristocratie urbaine de Barcelone et des principales autres villes du Principat avec des *ciutadans honrats* vivant de leurs rentes, des marchands, des drapiers et des juristes souvent associés dans la *mà major* au gouvernement des communautés urbaines. Au sein des représentations aux *corts* catalanes, nobles et chevaliers formaient le «bras militaire» mais les différences sociales étaient grandes entre les membres de ce que nous qualifions maintenant de haute, moyenne et basse noblesse alors qu'au XV^e siècle seuls les lignages de barons et magnats étaient traités de nobles. Mentionnons aussi, sans pouvoir nous étendre dans le cadre de cette étude que les liens étaient souvent étroits entre le patriciat urbain et la chevalerie car les *ciutadans honrats* avaient fréquemment adopté le mode de vie des cheva-

liers les plus prospères, tissé avec eux des liens matrimoniaux et obtenu parfois des lettres de noblesse pour des branches de leurs lignages. Mais une fois anoblis les citadins ne pouvaient plus participer au gouvernement des villes et il était donc très peu courant qu'un lignage urbain se transforme complètement en chevaleresque.

Depuis la fin du XIII^e siècle, l'Hôpital avait établi que tout frère chevalier devait être le fruit d'une union légitime et issu d'un lignage chevaleresque, bien que les licences d'admission délivrées par le maître exigeaient l'ascendance noble des deux parents, le terme noble n'ayant alors évidemment pas la portée restrictive qu'on lui donnait en Catalogne¹⁷. En fait les règles d'admission dans l'ordre semblent avoir été pendant un certain temps plutôt libérales. Mais les maîtres Naillac et Fluvià, lors des chapitres généraux de 1420 et de 1433, entendirent faire appliquer plus strictement la règle qui remontait au maître Hugues Revel, c'est-à-dire à 1262. La condition reformulée en 1433 fut d'être «gentilhomme de nom et d'armes» et issu d'une union légitime¹⁸. Le contrôle des origines fut confié aux chapitres provinciaux lors de chaque réception d'un frère chevalier.

De telles exigences provoquèrent une véritable levée de boucliers au sein du patriciat urbain catalan qui déclara, avec l'appui du roi, ne pouvoir accepter de voir limiter l'accès aux dignités de l'Ordre aux seuls membres du «bras militaire» alors que de nombreux fils de *ciutadans honrats* mais également de marchands ou de juristes avaient jusqu'à présent loyalement servi l'Hôpital et en avaient gravi sans encombre les échelons hiérarchiques¹⁹. Ces citadins firent valoir que par leurs modes de vie ils partageaient les mêmes valeurs que les chevaliers dont ils étaient reconnus être les égaux. Ils furent, comme nous allons le constater ci-après, largement entendus, sans doute en raison des hautes dignités que certains d'entre eux avaient déjà exercées dans l'Ordre et plus encore de l'influence à Rhodes des marchands et des hommes de finance catalans.

Répartition des Hospitaliers de l'échantillon selon les catégories sociales

Pour l'ensemble de la période étudiée, 24 Hospitaliers catalans étaient issus de la noblesse soit 8,5% de l'échantillon, 120 de la chevalerie, soit 42,5%, 67 du milieu urbain soit 24% et pour les 72 autres, soit 25%, nous n'avons pu déterminer avec certitude leur origine sociale. Ces proportions diffèrent toutefois légèrement pour les

Novells ardots, vulgarmet appellat Dietari del Antich Consell de Barcelona, T.I, Barcelone, 1892.

¹⁵ Nous avons fait appel plus particulièrement à Alberti, *Diccionari biogrfic catalán*, Barcelone 1966, à A. et A. Carrafa, coll.A. de Fluvià i Escorsa, *El Solar Catalán, Valenciano i Balear*, 4 vols. San Sebastian, 1968, à l'*Enciclopedia catalana*, Barcelone 1970, 16 vols. à *Els castells catalans*, Barcelone, 1967-1979, 6 vols.

¹⁶ C.Battle, *L'expansió baixmedieval, segles XIII-XV, Història de Catalunya dirigida por Pierre Vilar*, vol.III, Barcelona, 1988, A. de Fluvià y Escorsa, «Prolegomenos para una historia de la nobleza catalana», *Hidalguia* XXXIX, 228, Madrid 1991, pp.657-686, Id. «Caballeros, Donceles, Gentilhombres, Generosos y Hombres de paraje en Cataluña» *Hidalguia* XLI, 241, 1993, pp.827-847, «Ciudadanos y Burgueses honrados, el ultimo grado de la nobleza en Cataluña», *Hidalguia* XLIII, 253, 1995, pp.769- 783, Chr. Guilleré, *Girona al segle XIV*, Barcelone 1994, 2 vols, S. Sobreques i Vidal, *Historia de España i America, social y economica*, dir. Jaume Vicens Vives, t.2, Barcelona 1972, Id. *Els barons de Catalunya*, Barcelona, 1989 (Biografies catalanes vol.3), Id.»La nobleza catalana en el siglo XIV», *Anuario de Estudios Medievales* num.7, 1970-71, pp.513-531.

¹⁷ Voir P.Bonneaud, «Regulations Concerning the Reception of Hospitaaler Milites in the First Half of the Fifteenth Century», *Military Orders* vol.4, *On land and by sea* (ed. J.Upton Ward), Alderhot 2008, pp.202-205, et Id. *Le prieuré de Catalogne...*, *op.cit.* pp 157-160.

¹⁸ L'exigence d'union légitime souffrait une exception en faveur des fils de rois, de princes et de comtes.

¹⁹ P.Bonneaud, *Le prieuré de Catalogne...op.cit.* pp 158-159

131 commandeurs recensés puisque 11% étaient nobles, 50% chevaliers, 21% d'origine urbaine et 18% non identifiés, ce qui illustre l'avantage dont bénéficiaient la noblesse et la chevalerie dans l'accès aux dignités.

Cette analyse globale recouvre néanmoins des différences et des évolutions contrastées selon les périodes considérées. La part de la noblesse augmente en proportion de 7% pendant les deux périodes 1396-1416 et 1417-1439, à 11% pendant la dernière période 1440-1472 sans qu'une telle évolution puisse être considérée pourtant comme très significative en raison du faible nombre de personnages concernés. Parmi les membres de la noblesse la représentation des grands lignages de barons se limite aux Cardona, traditionnellement proches d'abord des Templiers puis des Hospitaliers, avec trois personnages, aux Montcada, avec un seul et aux deux lignages ampurdanais des Rocaberti et Cruilles. Les dix autres sont soit des lignages modestes anciens fidèles à la monarchie comme les Erill et les Mur, établis dans les Pyrénées, soit des familles issues de la chevalerie et récemment élevées au rang des barons, comme il apparaît dans les convocations aux *corts*, pour les Caramany, les Lordat, les Peguera et les Vilanova.

Les chevaliers de leur côté représentaient 44% des personnages documentés pour la première fois au cours de la période 1396-1416, puis 49% au cours de la seconde (1417-1439) pour subir un net recul, soit 34%, au cours de la dernière (1440-1472). Ils reflètent la grande diversité de notoriété et de prospérité des lignages de cette catégorie dont Sobrequès Vidal estime que le nombre s'élevait aux alentours de mille alors que trois cent seulement étaient assez reconnus pour être appelés à se présenter aux *corts*²⁰.

Les membres de l'aristocratie urbaine gagnèrent du terrain puisque, en dépit du statut pris par Fluvià en 1433, leur proportion passa de 15% des Hospitaliers documentés pour la première fois pendant la période 1396-1416, à 27% pour chacune des deux périodes suivantes. La grosse majorité des 67 Hospitaliers d'origine urbaine provenait de familles qui étaient (ou étaient devenues au XV^e siècle) des *ciutadans honrats* ou, dans le cas de Perpignan, des «bourgeois». En effet 79% d'entre eux (52 individus) étaient issus de lignages urbains vivant de leurs rentes et des seigneuries qu'ils avaient acquises plutôt que de l'exercice d'une activité professionnelle. Leur mode de vie s'apparentait à celui des chevaliers et le roi appelait certains d'entre eux à l'*ost* lorsqu'il montait une campagne militaire. Pour la plupart de ces lignages une de leurs branches avait été anoblie et avait rejoint officiellement la chevalerie, mais la branche aînée entendait généralement conserver son statut de citoyens qui donnait accès aux organes de gouvernement de leur ville. Toutefois quelques familles, dont nous avons vou-

lu souligner l'origine urbaine, comme les Burguès ou les Margarit, avaient perdu dans leur totalité leur citoyenneté pour devenir des chevaliers.

À côté de 52 Hospitaliers appartenant au groupe social urbain le plus élevé, 9 autres provenaient de familles de juristes et 6 de marchands. Ces deux catégories souvent très influentes et prospères voyaient fréquemment certains de leurs membres devenir ensuite des *ciutadans honrats* ou même, sans changer de nature, accéder à la *mà major*, le groupe politique qui détenait les plus hautes fonctions dans l'administration de la ville²¹. Dans tous les cas, la part croissante du patriciat urbain parmi les frères chevaliers de l'Hôpital constituait un indice de l'évolution de ces lignages vers la moyenne noblesse, phénomène constaté dans de nombreux autres contextes européens. Il semble que, dans le cas de la Catalogne, l'ordre ne s'opposa point à l'admission comme frères chevaliers des fils des lignages urbains les plus notoires qu'il considéra comme «gentilhommes de nom et d'armes», alors qu'en Allemagne la nouvelle bourgeoisie ascendante ne pouvait prétendre accéder à l'Hôpital qu'en tant que frères prêtres²².

Origines géographiques

Nous avons pu reconnaître l'origine géographique de 197 Hospitaliers catalans, soit près de 70% de notre échantillon de 283 personnages. Nous avons, dans notre analyse, distingué sept zones d'origine différentes et avons mentionné dans un groupe différent des Catalans dont les familles étaient établies dans les royaume de Valence et de Majorque et même, dans un cas unique, dans celui de Sicile. Ci-après figurent, pour chacune de ces classifications, leur définition, le nombre de personnages identifiés dans chacune d'entre elles et la part représentée dans le total de 197 individus²³.

Remarquons que les zones 1 et 2 représentent ensemble 54% de l'ensemble mais avec chacune des caractères bien différents. Près des deux tiers des Hospitaliers de Barcelone sont d'origines urbaines et l'autre tiers des chevaliers, alors que la zone Gérone-Ampurdan compte 30 chevaliers et 3 nobles (lignages de Cruilles et de Rocaberti) face à 17 représentants du patriciat urbain de la ville de Gérone, soit une proportion d'un tiers-deux tiers inverse de celle de Barcelone. L'Ampurdan englobait en effet de nombreuses seigneuries, souvent très modestes dans leurs ressources, et l'accès à l'Hôpital offrait aux cadets de ces lignages une perspective de promotion particulièrement recherchée. Il en allait de même dans les

²¹ C. Guilleré, *Girona al segle XIV*, op.cit.T.II, p.256-263

²² K.Borchardt, «Urban commanderies in Germany», *La Commanderie, Institution des ordres militaires dans l'Occident médiéval*, dir. A.Luttrel et L.Pressouyre, Paris, 2002, pp.297-305.

²³ Nous avons, comme pour les cas antérieurs arrondi les pourcentages.

²⁰ S.Sobrequès Vidal, *Historia de España...*, op.cit., vol.2, p.114

Zone 1	: Barcelone, Vallès, Maresme	54	28%
Zone 2	: Ampurdan, Gérone, Garrocha (<i>grosso modo</i> , diocèse de Gérone)	50	26%
Zone 3	: Roussillon et Cerdagne	11	5%
Zone 4	: Ausona, Bagès, Bergueda (<i>grosso modo</i> , diocèse de Vich)	14	7%
Zone 5	: Segarra, Anoia, Conca de Barbera	16	8%
Zone 6	: Lérida, Pyrénées (<i>grosso modo</i> , diocèses de Lérida et de Seo de Urgel)	27	14%
Zone 7	: Penedés, Tarragone	13	6%
Groupe 8	: Autres origines	12	6%

autres zones où le territoire était morcelé en un grand nombre de châtelainies et de seigneuries. Remarquons aussi que les villes de Lérida et de Perpignan, avec respectivement 6 et 5 Hospitaliers originaires de leur patrie urbaine, contribuaient beaucoup moins que celle de Gérone, pourtant moins peuplée, qui en comptait 17, à la représentation de cette catégorie²⁴.

Liens avec la monarchie

Entre 1396 et 1472, quatre rois se succédèrent à la tête de la Couronne d'Aragon avec des fortunes diverses. Martin I^{er}, dit l'Humain (1395-1410), fut le dernier descendant de la lignée des comtes de Barcelone qui avaient occupé le trône depuis 1137. Fils de Pierre IV le Cérémonieux et successeur de son frère Jean I^{er}, il hérita de ces deux rois d'une situation financière très difficile qui avait amené la monarchie à se déprendre d'une grande partie de ses juridictions territoriales. La grande affaire de son règne fut de consolider, au prix de coûteuses expéditions militaires le pouvoir de la Couronne en Sicile dont il devint roi à la mort de son fils unique, Martin dit le Jeune. Sa mort, en 1410, fut suivie d'une période d'incertitude, de troubles et de luttes armées, connue comme l'Inter-règne, à l'issue desquelles un membre de la lignée des rois de Castille, celle des Trastamare, fut désigné roi sous le nom de Ferdinand I^{er} par un collège de «sages» représentant les Parlements d'Aragon, de Catalogne et de Valence, choix en réalité largement manipulé par Benoît XIII, l'un des trois papes de la fin du schisme pontifical, alors réfugié dans les Etats de la couronne d'Aragon. Le court règne de Ferdinand (1412-1416) établit fermement la position de la nouvelle dynastie dans la couronne, non sans faire apparaître certaines discordances entre le style

plus dominateur du nouveau souverain et l'insistance des oligarchies catalanes représentées aux *corts* catalanes à faire adopter des réformes les associant à l'exercice du pouvoir.

Alphonse V, le Magnanime, régna quarante-deux ans (1416-1458) mais il en passa trente hors de ses royaumes hispaniques, en Italie où il fut reconnu roi de Naples en 1443. La conquête de Naples mobilisa toute son énergie et l'amena à faire appel à ses sujets pour l'accompagner dans ses campagnes. Il dut constamment faire face à un manque de ressources financières et réclamer des subsides aux *corts* catalanes par l'intermédiaire de ses lieutenants, son épouse la reine Marie puis son frère, Jean de Navarre. Ses relations avec les représentants des oligarchies catalanes devinrent difficiles et souvent exécrables en raison de son peu d'empressement à les associer à l'exercice du pouvoir et de leurs frustrations, tant devant son absence interminable du Principat que devant son comportement autocratique et retors.

Son frère, Jean de Navarre, lui succéda sous le nom de Jean II (1458-1479). Il dut faire face entre 1460 et 1472, d'abord à un mouvement de résistance politique des *corts* qui lui refusèrent l'entrée en Catalogne, puis d'une guerre civile de dix ans qui divisa profondément l'aristocratie catalane. Réduits pratiquement à Barcelone, les opposants durent finalement reconnaître leur échec face au roi.

Ces différents souverains manifestèrent de manière voisine leur intérêt envers l'ordre de l'Hôpital, en raison de l'importance de son patrimoine et de ses ressources en Catalogne et en Aragon, du rôle qu'il avait joué dans les étapes de la reconquête contre les musulmans jusqu'à la fin du XIII^e siècle et de la place de ses dignitaires dans la société politique. Le prieur de Catalogne et le *Castellan de Amposta* étaient en effet membres de droit des *corts* catalanes au sein du «bras ecclésiastique». En outre, les frères chevaliers de l'Hôpital étaient par vocation des hommes d'armes, montant à cheval et maniant l'épée, même si les exemples de commandeurs vivant comme des notables menant une existence paisible en Catalogne font légion, surtout entre 1396 et 1420.

²⁴ E. Redondo García, *El fogotament general de Catalunya de 1378*, Barcelone, 2002, pp.93, 104 et 139. Ce recensement de la fin du XIV^e siècle fait apparaître 4332 foyers pour Perpignan, 1218 pour Lérida et 952 pour Gérone. Il est habituel de compter entre 4 et 5 personnes par foyer. Ces chiffres concernent les foyers tributaires du roi.

Les monarques cherchèrent donc à recourir aux services de certains Hospitaliers, surtout à titre militaire par exemple pour participer aux campagnes de Sicile, sous Martin I^{er}, pour s'opposer à la rébellion du comte d'Urgel sous Ferdinand I^{er} ou pour accompagner Alphonse le Magnanime lors de sa première expédition en Italie (1419-1424). Mais, une fois ces services prêtés, les Hospitaliers revenaient à leurs devoirs envers l'ordre. Le Magnanime cependant voulut et parvint à attacher à son service de manière permanente certains chevaliers de l'Hôpital qui vécurent dans son entourage, occupèrent des fonctions militaires, navales et parfois diplomatiques en ayant recours aux rentes de leurs commanderies pour financer leurs activités. L'insistance du roi à leur faire obtenir les meilleures commanderies n'avaient d'égale que la résistance du maître et du couvent de Rhodes devant un tel détournement de leurs forces vives alors qu'ils faisaient tout pour rassembler celles-ci dans le Levant et pour les consacrer à lutter contre les Mamelouks et les Turcs.

Dans l'échantillon de 283 Hospitaliers catalans, 27 nous sont apparus comme ayant apporté leurs services au roi, 17 à titre occasionnel et 10 à titre permanent, 5 sous le règne de Martin I^{er}, 3 sous celui de Ferdinand I^{er}, 22 sous celui d'Alphonse V (dont 8 à titre exclusif et permanent) et 3 sous celui de Jean II. Cinq de ces personnages servirent plusieurs monarques.

Dans quelques cas les souverains s'étaient employés à faire admettre dans l'ordre des membres de leur entourage puis à les faire doter de bonnes commanderies afin de leur assurer des rentes et de consolider leur fidélité envers la monarchie. Dans d'autres cas, mais il n'est pas toujours aisé de faire la différence, l'obtention de ces faveurs était due à la demande des familles. Le roi pouvait en effet user de son influence auprès du maître de l'ordre mais, plus fréquemment, il avait recours au pape dont les décisions s'imposaient au maître et au couvent. Ainsi Martin I^{er} et Alphonse V obtinrent aisément la satisfaction de telles requêtes auprès de Benoît XIII dans le premier cas et de Nicolas V dans le second. Nous avons recensé 10 cas d'admission dans l'ordre comme chevaliers dus à l'intervention du roi (5 par Martin I^{er} et 5 par Alphonse V) et 24 bénéficiaires de commanderies grâce à l'appui royal (10 pour Martin I^{er}, 1 pour Ferdinand I^{er} et 13 pour Alphonse V).

Ces interventions nous ont amené à rechercher quels liens connus les familles des Hospitaliers de l'échantillon entretenaient avec la monarchie, notamment dans quelle mesure les rois accordaient des fonctions ou des honneurs à des membres de ces lignages et également quels services ces derniers prêtaient aux souverains. Nous avons recensé 47 Hospitaliers catalans dont des parents étaient proches ou tributaires de la royauté mais il est évident que sur une période longue de 76 ans, cadre de cette étude, la recherche ne peut prétendre, devant la multiplicité des sources possibles, identifier la totalité de tels liens.

Le «bras militaire» représentait 78% de ces proches de la monarchie car 12 de ces lignages étaient d'origine noble ou chevaleresque sous le règne de Martin I^{er} (sur un total de 15), 3 sous celui de Ferdinand I^{er} (au total, 5) et 27 sous Alphonse le Magnanime (au total 35), le total supérieur des cas par rapport au nombre de personnages étant évidemment du au fait que certains lignages apparaissent comme successivement proches de plusieurs souverains.

Dans 22% des cas il s'agissait de lignages faisant partie de l'Hôtel du roi principalement des nobles et des chevaliers, mais également des membres du patriciat urbain. 16% correspondaient à des collaborateurs de haut rang du monarque, à l'échelon central, tels Dalmau de Mur, chancelier du Magnanime, ou Ramon de Lorac, trésorier du roi en 1425, ou à un poste de commandement dans l'administration d'un des territoires de la couronne, tels Francesc d'Erill, vice-roi de Sardaigne, ou Berenguer d'Oms, gouverneur de Majorque entre 1426 et 1446. 22% occupaient des charges de viguiers d'une viguerie ou de bayles d'une ville royale. En général, il s'agissait dans le premier cas de lignages de la chevalerie, alors que dans le second les fonctions pouvaient aussi être confiées à des membres de la société urbaine. Cependant l'aspect le plus fréquent (40%) de la proximité des lignages auprès de la royauté était le service armé prêté lors des campagnes extérieures, en Sicile sous Martin I^{er} ou à Naples sous Alphonse V, apport qui pouvait évidemment accompagner l'appartenance à l'Hôtel du roi ou l'exercice d'une fonction dans l'appareil administratif ou militaire de la monarchie.

Des cas peu nombreux font apparaître que l'influence forte d'Hospitaliers très proches du souverain était à l'origine de l'attribution de fonctions ou d'honneurs à des membres de leur famille. Pere de Fontcuberta, bayle de Perpignan en 1441, et Andreu Barutell, viguier de Lérida en 1431, étaient les frères de Berenguer de Fontcoberta et Joan Barutell, deux Hospitaliers intimes d'Alphonse le Magnanime, vivant à ses côtés en Espagne et en Italie où ils lui prêtaient un service permanent. Mais il était beaucoup plus fréquent que l'intercession de membres de leurs lignages auprès du souverain soit mise au service des carrières de leurs parents hospitaliers. À titre d'exemple, le chevalier Pons Sacosta, qui avait été viguier et bayle de Cervera, obtint de la reine Marie, en 1438, une lettre de recommandation qu'il alla remettre lui-même au nouveau maître de l'Hôpital, Jean de Lastic, en chemin vers Rhodes, afin de s'assurer que son frère, l'Hospitalier Pere Ramon Sacosta se verrait bien confirmer par le nouveau venu sa charge de bailli de l'île de Rhodes. Le recours à la monarchie s'intégrait dans la stratégie des lignages pour assurer à leurs cadets une carrière fructueuse dans les rangs de l'Hôpital dont ils tiraient eux-mêmes profit.

Conclusion :

Intérêt des lignages dans la réussite des carrières de leurs cadets

Les 283 Hospitaliers étudiés dans l'échantillon appartenaient à 205 différents lignages, dont 42 (20,5%) comptèrent au moins deux représentants et parmi ceux-ci 9 en comptèrent trois, 4 quatre et 3 cinq. Au total 120 personnages, soit 42% de l'échantillon, peuvent illustrer ainsi à un degré plus ou moins important une certaine politique de présence de leur lignage parmi les chevaliers de l'Hôpital. Certaines traditions familiales apparaissaient clairement dans la noblesse, avec notamment les Cardona, Erill et Vilanova, et dans la chevalerie avec les Foxa, Sentmenat ou Vilafranca. Mais il faut sans doute chercher dans l'intérêt économique la motivation principale des lignages au moment d'orienter leurs cadets vers une carrière dans l'Hôpital. La coutume voulait en Catalogne que la plus grande part du patrimoine familial fût destinée au fils aîné, l'*hereu*, la part légitime globale des cadets dans la succession ne dépassant pas le quart du patrimoine depuis le milieu du XIV^e siècle²⁵. Il était donc habituel de diriger vers des carrières ecclésiastiques un grand nombre de ces cadets afin d'assurer leur subsistance et de leur permettre d'accéder à des bénéfices et des rentes offerts par l'Église.

L'obtention d'une commanderie de l'Hôpital présentait de sérieux attraits du fait du statut d'usufruitier du commandeur sur le patrimoine qui lui était confié, avec une grande latitude dans l'usage qu'il pouvait faire du surplus des rentes une fois assurés les frais de conservation du patrimoine, du fonctionnement de la commanderie et le paiement des *responcions* annuelles dues à l'ordre. Au cours du XIV^e siècle et dans les deux premières décennies du XV^e les exemples ne manquaient pas d'Hospitaliers catalans qui une fois acquise leur première commanderie, de rendement généralement modeste, accédaient à une autre plus importante, voire en cumulaient plusieurs. Le prieur de Catalogne et le *castellan de Amposta* disposaient, au titre de leur «chambre» de quatre commanderies chacun. Les rentes dont ils pouvaient disposer permettaient parfois à ces cadets de famille d'afficher un train de vie beaucoup plus aisé que celui de leurs aînés. Il leur arrivait alors, notamment par des donations, de faire bénéficier de leur réussite leurs proches parents.

À partir des années 1420, comme nous l'avons précédemment signalé, les Hospitaliers catalans s'absentèrent de plus en plus pour aller résider à Rhodes et y obtenir l'accès à une première puis à une seconde commanderie, ou bien ils se portèrent au service du roi en Italie. Ils choisirent alors comme procureurs, c'est-à-dire comme leurs représentants, leurs frères ou leurs neveux qui mirent généralement en fermage leurs commanderies et encaissèrent

en leurs noms les annuités de fermage, pendant qu'au couvent leurs frais étaient pris en charge et qu'ils pouvaient en outre y bénéficier de salaires ou de rentes additionnelles. La gestion de la commanderie se trouvait ainsi confiée au lignage qui y trouvait certainement son compte.

Encore fallait-il obtenir une commanderie, ce qui pouvait supposer de longues années d'attente. La famille s'efforçait de financer le coûteux passage à Rhodes, avec armes et cheval, du frère non encore pourvu et parfois lui apportait un viatique lui permettant de disposer de revenus jusqu'à l'attribution de sa première commanderie ou même au-delà. Ainsi, le père du frère Francesc Deztorrent, d'un lignage important de *ciutadans honrats* de Barcelone, accorda à son fils, sa vie durant, une pension annuelle de cent florins. Le chevalier ampurdanais Roger Alemany de Bellpuig avança à son fils Joan lors de son accès dans l'ordre cinq cent florins sur sa réserve successorale. Ses deux autres fils s'engagèrent également à verser à leur frère 20 florins par an jusqu'à ce qu'il soit doté de sa première commanderie.

Bien évidemment, la recherche des rentes d'une commanderie ne constituait pas dans la totalité des cas la seule motivation d'appartenir à un ordre dont de nombreuses dignités pouvaient apporter à leurs détenteurs prestige, influence et pouvoir. Pour les lignages, la présence de leurs cadets dans les rangs de l'Hôpital pouvaient servir leurs intérêts et s'inscrire dans les stratégies familiales, en particulier dans le Levant. En voici deux exemples qui constitueront le terme de notre analyse.

La prestigieuse famille des Gualbes, drapiers au XIV^e siècle puis *ciutadans honrats* de Barcelone, investissait dans le grand commerce et les opérations financières dans le Levant et ses membres se rendaient fréquemment à Rhodes ou à Alexandrie²⁶. La permanence d'Hospitaliers de ce lignage au couvent où cinq d'entre eux se succédèrent comme dignitaires de premier rang entre le début et la fin du XV^e siècle, constituait certainement un atout dans la conduite des affaires de cette famille²⁷.

Le cas des Sapllana est différent. À la source de leur prospérité figure Antoni Sapllana, notaire et premier secrétaire de la cour du viguier de Barcelone, qui, en dépit d'origines sociales modestes, devint fort riche en affermant son office²⁸. Il avait obtenu du roi Ferdinand I^{er}, en échange de l'on ne sait exactement quels services, l'anooblissement de son fils aîné Joan qui fit dorénavant partie de l'Hôtel du prince héritier Alphonse puis reçut de ce dernier, devenu roi, la charge d'*algutzir* de la cour²⁹.

²⁶ Voir Coulon et Bonneaud

²⁷ Parmi eux, Lluís de Gualbes, sénéchal du maître, drapier puis prieur de Catalogne, Gabriel de Gualbes, drapier, Jaume de la Geltru qui résida 61 ans à Rhodes, lieutenant du maître et prieur de Catalogne (voir notices biographiques)

²⁸ *Dietari o llibre de jornades de Jaume Safont (1411-1484)*, Barcelona, 1994.

²⁹ Joan Sapllana exerça cette fonction qui était celle d'un huissier de justice jusqu'à sa mort en 1442.

²⁵ M.C.Gerbet, *Les noblesses espagnoles au Moyen Age, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, 1994, p.60

Un de ses fils cadets, Rafael, grâce à l'intervention de Ferdinand auprès de Benoît XIII, fut admis frère chevalier de l'Hôpital, puis après un début difficile, gravit les échelons du *cursum* d'un dignitaire de Rhodes où il devint Drapier de l'ordre puis prieur de Catalogne jusqu'à sa mort en 1447, après avoir passé au couvent quelques vingt-cinq ans de sa carrière.

À la génération suivante, le fils aîné et *hereu* du chevalier Joan Sapllana, Guillem Ramón, devint lui-même chevalier, acquit la seigneurie de Tous et appartint à l'entourage du roi, mais trois autres fils de Joan, Antoni Pere, Jordi et Nicolau Sapllana furent admis comme chevaliers de l'Hôpital et, pour les deux derniers, passèrent à Rhodes la quasi totalité de leurs carrières alors que leur frère aîné gérait pour leur compte leurs commanderies en Catalogne. Plusieurs parents de ces Hospitaliers vinrent demeurer dans le Levant pour s'y livrer à la piraterie. Gabriel Sapllana, frère du prieur Rafael, après avoir obtenu d'Alphonse le Magnanime une licence de course en Méditerranée, lança des *razzia* contre les côtes et les habitants du royaume chrétien de Chypre au lieu de s'attaquer aux embarcations des infidèles. Un autre neveu du prieur, Jaume, devint lui aussi pirate et s'établit

à Chypre où il joua un rôle politique de choix auprès du roi Jacques en s'appuyant sur son frère Nicolau qui était devenu commandeur de la grande commanderie de l'Hôpital à Chypre. À la mort du roi, les deux frères furent déclarés indésirables et durent quitter l'île à la demande de la nouvelle souveraine Catherine Cornaro installée par Venise. Enfin, un autre Sapllana, Bernat, qui se livrait lui aussi à la piraterie fut accueilli à Rhodes à bras ouverts, avec ses embarcations et ses prises. Le port de Rhodes servait en effet souvent de refuge et de lieu de vente du butin pour la piraterie catalane en Méditerranée orientale, non sans entraîner pour l'ordre des conséquences indésirables.

Cette activité turbulente des Sapllana, manifestation de l'arrivisme du lignage, contrastait avec la prudente conduite d'intérêts commerciaux et financiers bien établis par les Gualbes mais les uns comme les autres prenaient sans aucun doute appui sur l'influence de leurs parents hospitaliers de Rhodes pour mener à bien leur stratégie familiale.

Pierre Bonneaud

NOTICES BIOGRAPHIQUES DE 283 HOSPITALIERS CATALANS (1396-1472)

ALAMANY DE BELLPUIG, Joan

Lignage ancien de chevaliers de l'Ampurdan, seigneurs de Creixell et Borassa. Joan Alamany de Bellpuig, est le fils du chevalier Roger Alamany de Bellpuig qui, en 1442, le destine à l'ordre de l'Hôpital et lui avance 500 florins sur sa réserve successorale. Il est documenté comme frère du prieuré à Rhodes en 1452 puis, en 1460, il figure parmi les 22 frères de la Castellania de Amposta appelés au couvent en raison du péril turc. En 1465, il est en Italie où il occupe sans droit la commanderie de Bari.

AMAT, Antoni Joan

Origine urbaine. Fils d'Antoni Amat de Barcelone avocat de la *Generalitat* au XVe siècle qui se trouve en Italie en 1435. Réception d'Antoni Joan dans l'ordre comme frère chevalier du prieuré de Catalogne en 1433.

AMAT, Miquel

Origines Incertaines. Peut-être lié aux marchands barcelonais Amat, très actifs dans le commerce avec l'Orient. Assiste en tant que frère conventuel du prieuré de Catalogne au chapitre provincial de Barcelone de 1429.

AMATNEGRE, Bartomeu

Origines incertaines. Frère du prieuré de Catalogne en 1402, commandeur d'Avinyonet en 1418; en 1422, procureur des frères du prieuré à Rhodes; receveur du Trésor en Catalogne entre 1427 et 1429. De retour à Rhodes en 1431, il est pourvu de la commanderie de Corbins en 1439 et meurt au couvent en 1442.

ARAGONES, Sancho

Origines incertaines. Commandeur de Sant Llorenç de les Arenes de 1458 à sa mort en 1471. Généralement à Rhodes où il est documenté en 1457, 1461, 1464 et 1466.

ARGENTONA, Gilbert d'

Lignage de chevaliers, châtelains d'Argentona En 1448, la commanderie de Sant-Llorenç de les Arenes, est attribuée à Gilbert d'Argentona. Argentona est à Rhodes en 1450. puis en 1451 il assiste en Catalogne au chapitre provincial du prieuré. Il meurt en 1457.

ARQUES, Marti d'

Lignage de chevaliers dont l'origine probable est le comté d'Urgel. Bernat d'Arques, damoiseau, est présent au siège de Balaguer aux côtés de Ferdinand I^{er}. Francesc d'Arques appartient en 1416 à l'Hôtel du roi. Le frère Marti d'Arques apporte son concours à Naples à l'infant Pedro, frère d'Alphonse le Magnanime, en 1424; en 1415, il est commandeur de Gebut, du prieuré de Catalogne mais, en 1431, il est destitué de sa commanderie pour mauvaise administration; commandeur de Collioure en 1436, il devient procureur du prieuré à la cour de la reine mais, en 1443, il se démet de sa commanderie au profit de fr. Francesc Destorrent contre versement par ce dernier d'une rente annuelle.

AVINYO, Galceran d'

Lignage de chevaliers de Gérone mais avec également une branche dans le Penedés. Bernat d'Avinyo, de la branche de Gérone, frère de Galceran, est *panerius maior* de l'Infant Alphonse en 1412-1416; il est fait prisonnier des Génois à Ponza en 1435;

viguier de Barcelone de 1435 à 1437, puis de Gérone en 1437. En 1431, le roi Alphonse le Magnanime intervient auprès du maître Antoni de Fluvià pour qu'une commanderie soit attribuée à Galceran d'Avinyo, frère du prieuré de Catalogne. Galceran d'Avinyo se trouve à Rhodes en 1436; désigné commandeur de Torres de Segre, il ne peut prendre possession de la commanderie en raison de l'opposition du frère Joan Boteller qui occupe la commanderie et par qui il est assassiné à Lérida en 1438.

AYMERICH, Maurici

Lignage de chevaliers du centre de la Catalogne (Segarra) qui détient, au milieu du xv^e siècle les châteaux de Rubinat, Pallers, Gaver et Timor constitués ensuite en baronnie. Joan Aymerich, père de Maurici, fait partie des officiers proches du roi, tour à tour viguier de Barcelone en 1418, *algutzir* de la flotte envoyée en 1423 par la *Generalitat* au secours du roi à Naples puis gouverneur de Majorque. Le frère Maurici Aymerich, du prieuré de Catalogne, assiste, aux assemblées provinciales du prieuré de 1442 à Barberà et 1443 à Barcelone. Il est à Rhodes en 1452.

BARBERA, Gispert de

Lignage ancien de chevaliers originaire des Fenouillèdes aux confins du Roussillon, convoqué régulièrement aux *corts* de Catalogne. Licence d'admission comme frère chevalier de la *Castellania de Amposta* en 1437.

BARQUERO, Francesc

Origines incertaines. Licence d'admission comme frère chevalier du prieuré de Catalogne en 1448.

BARUTELL, Joan

Lignage de chevaliers du haut Ampurdan. Son père, Berenguer, est le beau-frère de la reine Sibilla de Fortia, épouse de Pierre le Cérémonieux. Isabelle d'Aragon, fille des précédents et dernière comtesse d'Urgell, est la cousine germaine du commandeur Barutell. Admis dans l'ordre comme frère de la *Castellania de Amposta*, en 1423, le pape lui attribue la commanderie de Granyena, du prieuré de Catalogne, par recommandation de la comtesse d'Urgell. Sa véritable carrière se déroule au service de la monarchie: «huissier d'armes» du roi Alphonse le Magnanime en 1421, il accompagne le roi en Italie, est fait prisonnier des Génois à Ponza en 1435 et apparaît ensuite comme l'un des six capitaines se partageant le commandement des armées dans le royaume de Naples. Son frère, Andreu est nommé viguier de Lérida en 1431. En 1439, le Magnanime impose Joan Barutell comme commandeur de Barcelone, contre la volonté de Rhodes. En 1457, le pape fait appel à la galère qu'il possède dans la lutte contre les Turcs ottomans. Après la mort du roi en 1458 il est privé par le maître Jacques de Milly de sa commanderie car il ne paie pas ses *responsions* depuis de nombreuses années. Barcelone lui est ensuite restituée en 1468; il y est documenté jusqu'en 1477.

BASELLA, Bernat

Origines probablement chevaleresques. Au XII^e siècle, Guillem Umbert de Basella, qui détenait un important patrimoine en Ampurdan, est le seigneur de la majeure partie du massif du Montseny. Guillem Basella, chevalier, est convoqué aux *corts* de Barcelone en 1436. *Mossen* Ramon Basella apparaît vers 1470 comme le beau-père du noble ampurdanais Gilbert de Cruilles. En 1464, le frère de la *Castellania*, Bernat Basella reçoit la commanderie de Nonaspe, Pobla d'Algar et Les Pinyeres. En 1466, il est autorisé à partir du couvent de Rhodes.

BATLLE, Berenguer

Lignage de chevaliers de l'Ampurdan proches de la reine Sibilla de Fortia. Frère du prieuré de Catalogne, Berenguer Batlle bénéficie de l'appui du roi Pierre le Cérémonieux en raison des services prêtés au souverain par ses frères. Il est documenté à Rhodes en 1377 et en 1381; commandeur de Tortosa (1385) et commandeur d'Aiguaviva (1399).

BELLOC, Francesc de

Important lignage de *ciutadans honrats* et de juristes de Gérone. Fils de Guillem de Belloc, Francesc de Belloc, dont deux de ses frères, Narcis et Guillem appartiennent également à l'Hôpital, est fait chevalier par décision de la reine Marie, en 1438. Frère du prieuré de Catalogne, il reçoit licence de se rendre à Rhodes où il participe en 1444 à la défense de l'île assiégée par les Mamelouks. Il meurt la même année au cours du naufrage de la galère qui le ramène à Barcelone aux côtés du *castellán de Amposta*, Joan de Vilagut.

BELLOC, Joan Leonard de

Origines incertaines. Appartient peut-être au lignage de chevaliers de l'Urgell documenté depuis le XII^e siècle, fixés ensuite dans la Vallès au château de La Roca. En 1433, le maître Antoni de Fluvià donne licence de recevoir comme frère chevalier de la *Castellania de Amposta*, Joan Leonard de Belloch.

BIURE, Arnau de

Lignage de chevaliers de l'Ampurdan. Andreu de Biure, seigneur de Sant Jordi Desvalls, proche conseiller d'Alphonse le Magnanime, est viguier de Barcelone en 1431, puis diputat de la *Generalitat* en 1440-43. Documenté comme frère du prieuré de Catalogne à partir de 1385, Arnau de Biure, proche de la reine Sibilla de Fortia et bénéficiant de l'appui du roi Pierre le Cérémonieux est commandeur d'Avinyonet de 1389 à 1414 et de Castelló d'Empuriès de 1391 à 1405.

BIURE, Pere de

Probablement du même lignage de chevaliers ampurdanais qu'Arnau de Biure. Frère du prieuré de Catalogne en 1436 il est au service du roi en Italie. En 1455 il se prétend commandeur de Tortosa qu'il occupe sans droit et est privé de l'habit pour cette raison en 1460. En 1462, pendant la guerre civile catalane il prend le parti du roi Jean II et réoccupe Tortosa avec le soutien du roi mais il ne sera jamais reconnu par Rhodes.

BLAU, Marti

Famille de bourgeois de Perpignan dont une branche est anoblie vers le milieu du XV^e siècle. Le frère chevalier du prieuré de Catalogne, Marti Blau, est documenté à Rhodes en 1451 et 1468.

BOLÒS, Ramón de

Lignage chevaleresque peut être originaire d'Olot. Pere de Bolós, neveu du commandeur Ramón était huissier d'armes d'Alphonse le Magnanime puis viguier de Cervera en 1421 et de Lérida en 1429. Documenté comme frère du prieuré de Catalogne en 1395 Ramón de Bolós est commandeur de l'éphémère commanderie de La Guardia Lada (1407), puis de Corbins (1412-1428).

BOSCH, Ramón de

Origines incertaines. Frère du prieuré de Catalogne il est convoqué à Rhodes en 1402 avec armes et cheval.

BUSQUETS, Bernat de

Lignage de *ciutadans honrats* de Barcelone qui fournit à plusieurs reprises des conseillers au conseil de Barcelone. Une

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com